

Estaires, le 24 septembre 2025



VILLE D'ESTAIRES

Nos Réf : DB/CH/JL

Objet : Conseil Municipal du 30/09/2025

J'ai l'honneur de vous convier au prochain Conseil municipal qui se tiendra :

Le mardi 30 septembre 2025 à 18h00

dans les Grands Salons de l'Hôtel de ville – à la Mairie d'Estaires

PROJETS DE DELIBERATIONS :

Préambule :

Démission d'une conseillère municipale et décès d'un adjoint au maire – Informations

Madame le maire :

- 1) Suppression d'un poste d'adjoint au maire
- 2) Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués – Application de l'article L.2123-20-1 du code Général des Collectivités Territoriales – Répartition du tableau des indemnités
- 3) Soutien aux commerçants – Travaux de requalification du centre-ville – Commission d'indemnisation amiable des commerçants – Modification du règlement
- 4) Travaux du centre-ville – Soutien aux commerçants – Indemnisation amiable – Protocoles d'accords transactionnels
- 5) Salle des fêtes Georges Ficheux – Modification du règlement
- 6) Parc Watine – Modification du règlement
- 7) Skate Park et City Stade – Complexe sportif Henri Durez – Mise en place d'un règlement
- 8) Cimetière communal – Modification du règlement
- 9) Commande publique – Groupement de commandes – Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)
- 10) Jumelage – Serment de jumelage avec la ville de Rochefort

Culture

- 11) Budget communal – 30^{ème} anniversaire de l'école de musique – Programmation des festivités

Ressources Humaines :

- 12) Personnel communal – Convention de participation – Adhésion risque prévoyance
- 13) Personnel communal – Recensement à la population 2026 – Recrutement de 16 agents recenseurs
- 14) Personnel communal – Ouverture d'un poste sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Finances :

- 15) Budget communal – Demande de subvention exceptionnelle – Association « Sensitropes »
- 16) Budget communal – Pentecôte – Demande de subvention exceptionnelle – Association « A Pas de Jehan »
- 17) Budget communal – 150 ans d'anniversaire – Demande de subvention exceptionnelle – Association « Union Bienfaisante »
- 18) Budget communal – Festivités du centre-ville – Demande d'une subvention exceptionnelle – « Vitrites d'Estaires »
- 19) Budget communal – Associations intramuros – « Vitrites d'Estaires » – Demande d'une subvention de fonctionnement 2025

Jeunesse :

- 20) Accueil Collectif des Mineurs – Rémunération des animateurs – Revalorisation

Urbanisme :

- 21) Propriétés communales – Convention opérationnelle avec EPF - Parcelles Parc Watine – Acquisition
- 22) Installations classées – SMICTOM des Flandres – Nouvelle installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux à Hazebrouck – Avis du Conseil municipal

Intercommunalité :

- 23) CCFL – Loi ALUR – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – Transfert de compétence document d'urbanisme – Opposition
- 24) CCFL – Loi ALUR – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – Transfert de la Charte d'engagement politique définissant les modalités d'exercice de la compétence document d'urbanisme – Opposition
- 25) CCFL – Mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations de travaux au titre des ERP – Convention
- 26) CCFL – Déploiement des parcours santé et sportifs – Convention partenariale
- 27) SMICTOM des Flandres – Adhésion au dispositif éco-organisme – ALCOME – Convention
- 28) Centre de Gestion du Nord – Demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine Nord Europe – Avis du Conseil municipal

Information du Maire :

- 29) Décisions municipales prises au titre de l'article L.2122 – 22 du code général des Collectivités Territoriales :
Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions du conseil municipal. La liste des décisions municipales est jointe en annexe à la note de synthèse.
- 30) Questions diverses

**Le maire,
Dorothee BERTRAND**



Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

Mairie d'Estaires, 59940, Place de l'Hôtel de Ville – Tél. : 03 28 42 95 60 – Fax : 03 28 42 95 75

www.ville-estaires.fr